

Département des Alpes de Haute-Provence

## DMSF 2025-01-09 DECISION DU MAIRE

RESLIATION DE LA CONVENTION BAIL pour occupation d'un logement

Madame SCHILLER Michèle Appartement Médiathèque A. ROMAN 6, Avenue Paul Arène 04200 SISTERON

## Le Maire de la Commune de SISTERON

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**CONSIDERANT** le souhait de Madame SCHILLER Michèle de quitter le logement communal qu'elle occupe depuis le 14 Décembre 1990, situé 6 avenue Paul Arène à Sisteron.

## DECIDE

ARTICLE 1: de résilier à la date du 03-02-2025, le bail de location signé le 23-03-2024, pour occupation par Madame Michèle SCHILLER d'un logement communal, situé Médiathèque A. Roman - 6 Avenue Paul Arène à Sisteron.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3: Ampliation en sera adressée à Madame le Receveur municipal, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et Madame SCHILLER Michèle.

Mairie de Sisteron - BP. 100 - 04203 SISTERON CEDEX

Fait à SISTERON, le 31 janvier 2025

LE MAIRE,

D. SPAGNOU



Mis en ligne le 31/01/2025 Å 15h22

REÇU EN PREFECTURE le 31/01/2025/ es